

Les projections non-commerciales : définition

Un an après le visa d'exploitation du film, une structure publique qui n'est pas une salle de cinéma ou d'exploitation cinématographiques peut organiser des projections gratuites de ce film, ou payantes, à hauteur de 6 séances par an maximum.

Les droits de diffusion

Il est interdit par la loi de diffuser en public les DVD achetés dans le commerce ou loués dans un vidéoclub. Ces supports sont strictement réservés au cercle de famille. Cependant, certains producteurs confient les droits d'exploitation de leurs films pour des projections publiques gratuites auprès de communautés restreintes à des distributeurs spécialisés, dits « institutionnels ». Toute structure privée ou publique souhaitant organiser dans ses locaux la diffusion vidéo d'un film pour son public doit acheter le support de diffusion auprès des distributeurs institutionnels.

Les représentations publiques, gratuites ou payantes, d'œuvres audiovisuelles ou cinématographiques, même s'il ne devait s'agir que d'extraits, doivent impérativement être autorisées par les détenteurs des droits correspondants, à savoir le plus souvent les producteurs ou les distributeurs habilités. La diffusion et l'exploitation d'un film ne sont pas libres : chaque mise à disposition d'une œuvre (distribution, édition etc.) nécessite d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des différents ayants droit.

Certains ayants droit concèdent à des distributeurs spécialisés les droits de représentation qu'ils détiennent sur des œuvres sur DVD / Blu-ray etc., pour un secteur non commercial dont l'étendue est précisée dans les contrats.

Notamment pour des structures particulières : bibliothèques, associations, hôpitaux, établissements pénitentiaires, établissements scolaires etc. en fonction de ce qui a été contractualisé entre les parties.

Diffuser une œuvre dans un cadre scolaire ou d'atelier est assimilé à une représentation publique de l'œuvre, pour laquelle les droits de celle-ci doivent être négociés.

Cette dernière partie présente différentes structures prenant en charge cette négociation et mettant à la disposition des enseignants un catalogue d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (sous certaines conditions). Négociés en amont avec les éditeurs vidéo et les producteurs indépendants, les droits des œuvres sont garantis à l'acquéreur, pour une utilisation définie du programme : consultation en bibliothèque de façon individuelle ou en groupe, diffusion à une classe, ateliers vidéo. L'activité doit être totalement gratuite, sans publicité extérieure, et avoir lieu dans les locaux de l'organisme acquéreur.

Les différents droits de diffusion d'un film

Les distributeurs institutionnels proposent des programmes audiovisuels avec différents droits associés. Avant de les contacter et de choisir un type de programme, il est important de bien définir le cadre des activités envisagées (diffusion interne, publique, dans ses propres locaux, en support pédagogique...).

- **Les programmes audiovisuels « Prêt individuel – Cercle de famille »** sont destinés au prêt gratuit à des particuliers pour une utilisation privée, dans le cadre du cercle de famille, au domicile privé.

- **Les programmes audiovisuels pour « Consultation »** peuvent être visionnés, à titre gratuit, dans l'emprise des locaux de l'organisme acquéreur, individuellement ou en groupe. Les représentations sont réservées à des groupes restreints, c'est à dire aux publics fréquentant les locaux de l'organisme acquéreur (élèves d'une école, usagers d'une bibliothèque, participants d'un atelier pédagogique). L'activité doit être gratuite (pas d'adhésion, ni de participation aux frais) sans publicité en dehors des locaux de l'organisme.

- **Le droit de projection publique** permet d'élargir le public restreint à un public extérieur. Ce droit offre la possibilité d'éditer un programme, des affiches (format 40 x 60 cm maximum), des tracts, mais toujours pour des représentations gratuites dans le cadre d'une activité culturelle. C'est un droit incorporel (qui n'est pas attaché au support), valable pour une projection unique dans l'emprise des locaux de l'organisme diffuseur.

- **Le droit de projection en plein air** est différent du droit de projection publique. De plus, les projections en plein air font l'objet d'autorisations spécifiques des DRAC et du CNC.

Pour plus de détails sur les différents droits, consultez le site de l'ADAV :
www.adav-assoc.com.

Les distributeurs institutionnels mentionnés ci-dessous s'adressent surtout aux secteurs culturels et éducatifs. Vous pouvez obtenir leur catalogue sur simple demande auprès du service communication du CNC (01 44 34 34 40) *Les tarifs reproduits sont indicatifs. Ils peuvent varier selon le type de structure qui passe commande et selon les modalités de diffusion. Des frais de port et de dossier peuvent être facturés.*

Selon les supports, la disponibilité du film et sa distribution n'est pas la même.

Le contexte juridique dans lequel se place la diffusion des œuvres cinématographiques influe sur l'accès au film : en fonction des différents acteurs et négociations, un film sorti en salles peut ou non être édité en DVD, disponible à l'achat, à la consultation, à la diffusion dans un cadre pédagogique, etc

S'assurer de l'existence d'une édition : En France, chaque édition d'un vidéogramme (quel qu'en soit le support) est soumise au dépôt légal, pris en charge par la Bibliothèque nationale de France (BnF). Cette institution recense donc de manière exhaustive les éditions d'une œuvre audiovisuelle sur le territoire français, et constitue ainsi une ressource essentielle dans la recherche de film. En effet, la BnF peut confirmer ou infirmer l'existence potentielle d'un film en DVD.

Les sites Allo ciné et IMDb le font généralement aussi, avec des liens vers des sites marchands.

Les principaux catalogues de films pour la projection non-commerciales (les distributeurs institutionnels)

Fonds CNC- Image de la Culture

- ☒ Pour les organismes culturels, sociaux ou éducatifs
- ☒ Catalogue composé de films documentaires
- ☒ Pour de représentations publiques et gratuites, droit de consultation et droit de prêt dans certains cas
- ☒ Tarifs indicatifs: Entre 10 et 25 euros selon le service, possibilités d'abonnement.

Le Fonds Image de la Culture est géré par le CNC. Il rassemble plus de 2000 œuvres documentaires.

Pour valoriser ces collections le CNC édite le catalogue « Images de cinéma », un guide pratique qui présente une sélection des films issus du fonds, et les complète avec des textes et des entretiens. Gratuit sur demande.

www.cnc.fr/idc

ADAV et ADAV Europe L'ADAV est une centrale d'achat qui négocie les droits de prêt et de consultation sur place. L'ADAV Europe loue les droits de projection publique.

- ☒ Réservés aux organismes non-commerciaux des secteurs sociaux et culturels
- ☒ Catalogue de films de tous genres, de films pédagogiques et de films réalisés pour l'ADAV
- ☒ Vente de support (DVD, VHS) pour consultation sur place et prêt (Adav), location de DVD pour projection publique (Adav Europe)
- ☒ Tarifs indicatifs: Pour une projection publique non commerciale, le tarif moyen est de 120 euros.

L'association « Atelier de diffusion audiovisuelle », l'ADAV, a été créée en 1984 avec le soutien de différents ministères, à l'initiative de professionnels de l'action culturelle spécialisés dans l'audio- visuel. Son but est de mettre en valeur le patrimoine culturel audiovisuel et de favoriser la diffusion de ce patrimoine. L'ADAV Europe a été créée en 2006 afin de proposer un catalogue de films pour des diffusions publiques non commerciales. L'ADAV propose « clé en main » différentes formes d'accompagnement, en ligne ou dans les salles de projection : aide de spécialistes pour la constitution de fonds audiovisuels, venues d'intervenants pour les projections, expositions...

www.adav-assoc.com www.adaveurope.com

Colaco

- ☒ Pour les réseaux institutionnels (bibliothèques, médiathèques) et éducatifs (écoles, universités, centres de formation)
- ☒ Catalogue de DVD, jeux vidéos et CD-roms
- ☒ Vente uniquement: pour prêt, droit locatif et droit de consultation, droit de projection publique pour certains films.
- ☒ Tarifs indicatifs: en moyenne 50 euros pour l'achat d'un film avec droit de consultation, de 60 à 500 euros pour les droits de diffusion publique.

Le catalogue de la société Colaco présente plus de 90.000 références classées en trois rubriques : Fictions, Documentaires et Jeunesse. Différents types de films sont représentés, des films des grands studios aux productions de petits éditeurs spécialisés. Colaco édite deux magazines : un mensuel qui présente les nouveautés du catalogue, et un trimestriel qui propose des sélections de programmes suivant des thématiques culturelles.

www.colaco.fr

CVS

- ☒ Pour les collectivités locales
- ☒ Catalogue de films de tous genres, musique, multimédia.
- ☒ Selon les films, usage privé, locatif, prêt gratuit, consultation sur place, projection publique (sur support vidéo, diffusion dans les établissements d'enseignement)
- ☒ Tarifs indicatifs: varient selon les films et les droits associés entre 15 et 75 euros.

La société CVS détient un riche catalogue et propose sur son site Internet des services de recherche personnalisés et thématiques, des conseils juridiques et pratiques. Il est aussi possible de louer auprès de CVS des expositions (sur le film policier, la métamorphose, la musique au cinéma...) facturées environ 890 euros pour 3 semaines.

Vidéo Vision

- ☒ Pour les associations, foyers, villages de vacances, hôpitaux, autocars...
- ☒ Tous types de films
- ☒ Location en VHS et DVD pour une diffusion publique
- ☒ Tarifs indicatifs: 117 euros pour une diffusion ponctuelle

La société Vidéo Vision propose la location de matériel de diffusion. www.videovision.fr

SwankFilms

- ☒ Collectivités, villages de vacances, autocars, bibliothèques, hôpitaux...
 - ☒ Tous types de films
 - ☒ Projections publiques, en salle ou en plein air en DVD
 - ☒ Tarifs indicatifs: selon la capacité d'accueil du site et la fréquence des projections. Compter 500 euros pour une diffusion en plein-air, environ 150 euros pour une diffusion en salle de moyenne capacité (50 spectateurs)
- Swank Film est spécialisée dans la diffusion publique de films en format DVD. La société propose des pistes de programmation adaptées selon les structures.

www.swankfilms.fr

Les Écrans du social

- ☒ Pour les structures culturelles, associations, institutions...
- ☒ Films et séries documentaires sur des problématiques sociales (handicap, travail, santé, discriminations ...)
- ☒ Location et/ou vente
- ☒ Tarifs indicatifs : pour un film, 12 euros à la location, 18 euros à la vente. Prix dégressifs.

Les écrans du social est la vidéothèque des ministères sociaux. Ces ministères collaborent à de multiples projets documentaires au travers des films de commande, en participant à des co-productions, en achetant de droits de diffusion non-commerciale. Les films sont classés par thématiques : apprentissage, dépendance, insertion professionnelle, protection sociale, etc.

Des extraits sont visionnables en ligne.

www.lesecransdusocial.gouv.fr/ www.cvs-mediatheques.com

Collectivision

- ☒ Pour les collectivités, associations, établissements scolaires... entreprises, institutions,
- ☒ Longs métrages de fiction, documentaires, dessins animés
- ☒ Location de films en VHS et DVD pour une diffusion publique et consultation
- ☒ Tarifs indicatifs: 123 euros pour une diffusion ponctuelle, prix dégressifs pour des diffusions multiples.

Le catalogue de Collectivision offre un choix de films de patrimoine et de films contemporains.

www.collectivision.com

RDM Vidéo

- ☒ Pour les médiathèques, collectivités, comités d'entreprises et établissements scolaires
- ☒ Catalogue de films (DVD et Blu-Ray), musique (CD, DVD musicaux) et multimédia (jeux vidéos, CD-Rom)
- ☒ Selon les films, droits de diffusion publique, de location, de prêt gratuit et de consultation
- ☒ Tarifs indicatifs: les tarifs varient beaucoup selon les films www.rdm-video.fr

Catalogue BPI

☒ Réservé aux bibliothèques

☒ Catalogue de films documentaires

☒ Vente pour les représentations collectives dans les emprises de la bibliothèque, pour la consultation et le prêt individuel gratuit.

☒ Tarifs indicatifs: entre 12 et 24 euros pour un DVD

Diffusé par la Bibliothèque publique d'information, le catalogue compte environ 1500 films documentaires. La BPI offre une assistance pour la création d'un fonds.

www.bpi.fr > Professionnels > Collections et services

Centre audiovisuel Simone de Beauvoir

☒ Pour toutes structures culturelles, éducatives et associatives

☒ Documents audiovisuels sur les droits, les luttes, l'art et la création des femmes (fiction et documentaires)

☒ Location sur différents supports (16mm, DVD...) pour une diffusion publique, vente sur différents supports pour consultation et diffusion publique

☒ Tarifs indicatifs: environ 100 euros. Les tarifs varient selon les films, les durées, les formats, et les modalités de diffusion.

UFOLEIS

☒ Pour les ciné-clubs, associations, bibliothèques et établissements scolaires

☒ Films de tous genres, en support DVD

☒ Vente pour une diffusion devant un public restreint

☒ Tarifs indicatifs: environ 50 euros pour la diffusion d'un film

en DVD. L'UFOLEIS est la fédération des cinéclubs de la Ligue de l'Enseignement. Son catalogue compte près de 300 films, avec dossiers pédagogiques pour certains. **www.urfol-ra.org**

HeureExquise!

☒ Pour les structures culturelles, festivals, établissements scolaires et de formation

☒ Art vidéo, films d'artistes, nouvelles images.

☒ Location de films pour projections publiques, vente pour consultation

☒ Tarifs indicatifs: adhésion de 15 euros, entre 40 et 60 euros pour une location en vue d'une projection publique. L'association Heure exquise ! est un centre international pour les arts vidéos. L'association met à disposition des spécialistes pour vous aider à composer votre programmation.

www.exquise.org

Light Cone

☒ Pour les structures culturelles

☒ Cinéma expérimental

☒ Pour une diffusion publique, généralement en pellicule

☒ Tarifs indicatifs: variables, d'une dizaine à une centaine d'euros selon le film, pour une diffusion publique.

Light Cone est une association à but non lucratif dont le but est la distribution, la connaissance et la sauvegarde du cinéma expérimental. Son catalogue regroupe des films français et étrangers, appartenant à l'histoire du cinéma expérimental comme aux grandes tendances contemporaines. Les films étant en général sur support 16 mm, Light Cone propose la location de matériel de diffusion et l'assistance de projectionnistes. De nombreux films sont visibles en intégralité sur le site Internet de Light Cone.

www.lightcone.org

VHS

☒ Réservé aux collectivités locales pour la constitution de vi- déothèques

☒ Catalogue de films de fictions, documentaires, jeunesse et films musicaux

☒ Prêt, consultation et diffusion publique

☒ Tarifs indicatifs: les prix varient selon les films. Compter environ 200 euros pour une diffusion publique de petite capacité **www.vhs-net.net**

L'atelier de programmation

Les ateliers de programmation invitent un groupe à partager concrètement une expérience de programmation dans toute sa richesse artistique et pédagogique : découvrir un panel de films via une série de séances de ciné-débats, pour en dégager les enjeux et constituer collégialement un programme qui sera ensuite présenté ou non lors d'une projection publique. Le film est un support très intéressant pour sensibiliser à des thématiques de société. Il permet la découverte de l'économie du cinéma et celle du travail de programmation et aide les participants à dépasser les a priori et à élaborer des critères de choix. Il s'agit par exemple de programmer une séance en plein air, une sélection de courts métrages professionnels, une séance-rencontre, ...

Il est l'occasion d'expérimenter un statut différent de celui de simple spectateur : différents films choisis parmi les court métrages déjà identifiés en région, sont analysés et mis en regard pour constituer un programme qui sera diffusé lors d'une séance publique, au cours de laquelle les participants devront présenter et argumenter leurs choix. Amenés à élaborer un programme cohérent et à défendre leurs choix au sein d'un groupe puis devant un public, ils sont confrontés aux principales problématiques du programmateur. La diffusion peut également être prévue par l'atelier.

Dans le cadre de Passeurs d'Images, un atelier de programmation subventionné donne droit à une subvention supplémentaire pour l'organisation d'une séance plein air.

Tous les renseignements sont sur le site Parcours Image, onglet action d'éducation aux images, participer à un dispositif, Passeurs d'Images.

Les opérations nationales

Cinéma Solidaire du CNC : Cinéma Solidaire propose aux personnes en difficulté d'accès à la culture, en particulier les personnes esseulées et les familles les plus démunies, des projections de films tout au long de l'année, avec deux coffrets annuels spéciales fêtes, qui contiennent des films dont les droits ont été au CNC pour ces buts, et qui comprennent des films de fiction, un documentaire, et une série de courts-métrage

La fête du court: 2e **FÊTE DU COURT MÉTRAGE DU 14 AU 20 MARS 2018**

Le mois du film documentaire (Novembre) www.moisdudoc.com

L'institut français met à disposition son catalogue gratuitement pour les projections non-commerciales dans le cadre du Mois du doc.

Pour des projections sur l'eurométropole, vous avez accès à une diffusion gratuite de tous les films faisant partie du fonds de soutien de la Ville.

Le site archive.org tente par exemple de rassembler tous les films tombés dans le domaine public.

S'inscrire dans des manifestations grâce à des programmes spécifiques.

Les motivations pour mettre en place une programmation sont nombreuses. Si l'*approche thématique* est une opportunité pour fédérer des professionnels autour d'une programmation, il existe de *nombreuses manifestations* qui permettent une cohérence et une lisibilité à votre projet culturel.

Parmi les événements retenus :

Semaine d'information sur la santé mentale (Mars) www.semaine-sante-mentale.fr

Journées du patrimoine (Septembre) www.journeesdupatrimoine.gouv.fr

Semaine du goût (Octobre) www.legout.com

Fête de la science (Octobre) www.fetedelascience.fr

Fête du cinéma d'animation (Octobre) www.fete-cinema-animation.fr

Semaine de la solidarité internationale (Novembre) www.lasemaine.org

Les films du domaine public

Tandis que Archive.org héberge lui-même les vidéos des films proposés, d'autres sites se contentent d'agréger des liens vers les films disponibles gratuitement et légalement sur Internet. Un des plus populaires est Open culture, site fondé en 2006 et tenu depuis par Dan Colman, doyen de l'université de Stanford.

«Dan Colman parcourt le web à la recherche du meilleur du web éducatif. Il trouve des cours gratuits, des livres audio, les cours de langue et les films que vous cherchez (...)», annonce le site. Un peu à la manière de Archive.org donc, Open culture se veut être un média éducationnel, partageant du nouveau contenu culturel et éducatif tous les jours.

«Nous n'hébergeons pas les contenus vidéo ou audio nous-même, nous précise Dan Colman, ils sont tous hébergés par des tiers, YouTube ou Archive.org pour la plupart.» A priori, aucun problème de droits d'auteur pour le site, donc.

«La plupart des films sont dans le domaine public, mais certains ont été publiés par leurs auteurs eux-mêmes, et sont monétisés par la publicité.»

Et ça marche, puisque l'administrateur du site se souvient d'une seule plainte pour violation des droits d'auteur en cinq ans. L'avantage d'Open culture par rapport à un site comme Archive.org, c'est donc que son contenu n'est pas uploadé laborieusement par des internautes, mais qu'il renvoie à toutes les potentielles sources de contenu dans le domaine public. Archive.org, mais surtout YouTube, qui voit son contenu bien plus vite développé que le premier, évidemment.

En 2010, Youtube avait rendu disponible (ou au moins rassemblé en une page dont il avait fait la publicité) 400 films gratuitement. Mais en mai 2011, YT lance son service de vidéo à la demande et on ne trouve plus sur la page dédiée les films qui étaient gratuits. Mai 2011, c'est également la date à laquelle Google (qui a racheté Youtube en 2006) décide d'arrêter l'upload des Google vidéos, tout en laissant celles qui y étaient déjà à disposition.

Pourtant, ces films gratuits, qui sont beaucoup plus que les 400 mis à disposition à l'époque, sont toujours sur le site. Et, grâce à des sites comme Open culture, PublicDomainMovies ou Freemoviesonline, ou certaines chaînes youtube, pas besoin de fouiller des heures sur les sites de vidéos (la plupart d'entre elles sont étrangement introuvables par leurs propres moteurs de recherche), pour trouver des perles comme A bout de souffle sur Google vidéo, Dr Folamour sur veoh.com, ou La corde sur YouTube.

Open Culture offre très certainement l'interface la plus ergonomique pour trouver son bonheur, avec une liste de films commentés par thème. Et a la bonne idée de partager ses sources: le site Big five glories pour les classiques, un autre pour les documentaires, ou encore un pour les trésors du cinéma européen.

Ma sélection personnelle sur Open culture:

New York – Miami (Capra, 1934)

M le maudit (Lang, 1931)

Stalker (Tarkovsky, 1979)

Le dictateur (Chaplin, 1939)

Panique dans la rue (Kazan, 1950)

La ruée vers l'or (Chaplin, 1925)

L'homme au bras d'or (Preminger, 1955)

Cul-de-sac (Polanski, 1966)

My best friend's birthday (le premier film inédit de Tarantino, 1987)

Fear and desire (le premier film inédit de Kubrick, 1953)

Le Procès (Orson Welles, 1962)

Pour une poignée de dollars (Leone, 1964)

Octobre, 10 jours qui secouèrent le monde (Eisenstein, 1928)

The last waltz (Scorsese, 1978)

Yellow submarine (Dunning/Abey, 1968)

Pour finir, on peut saluer le travail de la World cinema foundation de Martin Scorsese qui s'est donnée pour mission la restauration d'œuvres oubliées, souvent par manque de moyens des pays dont ils sont issus. Et le site Mubi, qui les diffuse gratuitement au côté de ses films payants. A voir absolument, le sublime film sud-coréen Hanyo-la servante, de Kim Ki-Young.

Enfin, le site Ubu.com, qui propose au visionnage un spectre de films allant de Brian De Palma à Agnès Varda, en passant par Guy Debord ou Bruce LaBruce, rappelle ce qu'on ne doit pas oublier:

«Il est important pour nous que vous réalisiez combien ce que vous allez regarder n'est en rien comprable avec l'expérience de voir ces bijoux dans les conditions pour lesquelles ils ont été conçus: dans une salle obscure, sur un grand écran, avec un son de qualité et, par dessus tout une foule de personnes en chair et en os et dans les mêmes dispositions que vous.»

Les plateformes VOD destinées à l'utilisation pédagogique Educ'arte

Culture Lycée Élargissant le service proposé par la plateforme Ciné Lycée depuis 2010, Culture Lycée (éditée par France Télévisions) donne désormais accès à un catalogue de plusieurs centaines de vidéos : classiques du cinéma, captations d'œuvres de théâtre, musique, danse et opéra, ainsi que des documentaires portant sur les arts visuels et le patrimoine. À l'instar d'un ciné-club, la programmation des séances d'un établissement fonctionne sur le principe de cycles (d'une durée d'un mois pour les œuvres cinématographiques), proposés par la plateforme ou constitués par les lycéens. Le site se veut communautaire et interactif, permettant aux lycéens de participer, commenter les œuvres, etc. L'accès est impossible pendant les mois d'été. Plus d'informations sur le site Internet.

Les séances organisées en ciné-club

Outre les dispositions communes concernant la déclaration à la SACEM et la publicité, une réglementation spécifique s'applique aux séances organisées par les ciné-clubs.

Un ciné-club se définit par l'organisation régulière de séances comportant des présentations et débats sur les films projetés. Les séances sont réservées aux adhérents munis d'une carte nominative et à leurs invités non payants.

Pour monter un ciné-club, et bénéficier de cette réglementation, il faut constituer une association régie par la loi de 1901 et affilier cette association à une fédération régionale habilitée à diffuser la culture par le film :

Coopérative régionale du cinéma culturel (C.R.C.C.) 03 88 60 17 09

Les associations affiliées ne peuvent se procurer les films que par le biais de leur fédération. Ces films peuvent être proposés sur support DVD, 35mm ou DCP.

Chaque fédération dispose d'un règlement intérieur qui lui est propre et auquel doit se plier l'association affiliée. La fédération doit tenir à jour une liste de ses adhérents.

Les ciné-clubs bénéficient de:

- un nombre de séances payantes annuelles non limité, contrairement aux associations non affiliées
- un délai de diffusion des films raccourci par rapport aux autres séances non commerciales : dans le cadre des ciné-clubs, les films peuvent être diffusés après un délai de 6 mois à compter de la date de visa d'exploitation du film.

Différents catalogues de films pour recherche et/ou location

En DVD (qualité DVD-pour diffuser en structures en cercle fermés)

Consultation:

-Les médiathèques, Vidéo les beaux jours (à la maison de l'image)

-La BnF est en charge du dépôt légal des vidéogrammes (vidéos, VHS, DVD...) édités, distribués, mis en location, en vente, ou mis à la disposition du public depuis 1977. Cette collection, gérée par le département de l'Audiovisuel, regroupe environ 150 000 titres. Elle est constituée d'œuvres de fiction, documentaires, mais aussi captations de spectacles, art vidéo, films institutionnels, pédagogiques, œuvres multimédia. Le fonds audiovisuel apparaît dans le catalogue général de la BNF.

Emprunt/location par correspondance:

-**Vidéosphère** : A Paris, Vidéosphère est une adresse connue des cinéphiles. Ce vidéoclub propose actuellement plus de 40 000 titres à la location. Au-delà des films à succès, Vidéosphère a développé un catalogue de films anciens et rares, de curiosités, de films méconnus qui ne sont, par exemple, pas sortis en salles. Son ambition est aussi de représenter l'histoire du cinéma, et des cinématographies étrangères. A noter, Vidéosphère propose un service de location par correspondance. Le catalogue de ce vidéoclub est disponible en ligne. <http://www.videosphere.fr>

-**JM Vidéo** : http://jmvideo.fr/catalogue_location.php

Achat des films :

L'achat d'un film peut s'effectuer :

- en acquérant un support physique (DVD, Blu-ray, et de manière marginale VHS), distribué

dans les grandes surfaces spécialisées, les magasins d'occasion, et les boutiques en ligne ;

- ou, par le téléchargement définitif d'un film à partir d'une plateforme VoD, sur Internet ou via une box.

COURT METRAGE

-L'Agence du court/kinéscope

http://www.agencecm.com/pages/pole_programmes.php

Et sa grille tarifaire

http://www.agencecm.com/pages/tarifs_2013.pdf

DOCUMENTAIRE

-**La maison du doc**: http://www.lussasdoc.org/presentation_de_la_base_de_donnees,194.html

-La videotheque Vidéo les beaux jours (**actuellement en dérangement mais en service normalement à terme**)

FICTION

-Pour les films de fiction, contacter directement le distributeur concerné. Pour identifier celui-ci, les fiches film du catalogue Ciné-Ressources ou le registre public du cinéma et de l'audiovisuel, disponible en ligne, vous seront utiles. Le RCPA permet donc d'identifier les ayants droit et le distributeur d'un film, grâce à sa base de données en ligne.

Pour des recherches de titres et de distributeurs:

<http://www.cinetrafic.fr/liste-film/4307/1/>

<http://www.allocine.fr/>

<http://www.cnc-rca.fr/Pages/PageAccueil.aspx>

Le CNC est l'organisme dépositaire des œuvres cinématographiques françaises (depuis 1977), ou étrangères diffusées en France (depuis 1992). Il collecte tous les courts et longs métrages, films publicitaires et institutionnels exploités dans les salles de cinéma françaises.

Au sein de la direction du patrimoine du CNC, ce sont les Archives françaises du film (AFF) qui assurent la conservation et la diffusion des films collectés. Un moteur de recherche en ligne permet d'interroger la base de données des AFF, et de connaître la disponibilité des films pour consultation.

Achat de film par DVD:

Les sites locatifs référencés dans la seconde partie de ce guide proposent également l'achat de contenus :

www.artevod.com vod.canalplay.com www.universciné.com www.filmotv.fr

www.carlottavod.com www.editionsmontparnasse.fr/vod **Les sites généralistes**

Ci-dessous, une sélection de sites généralistes moins connus, proposant l'achat et/ou la location de films en VoD (et parfois, d'ailleurs, l'achat de DVD également) :

www.acetrax.com

www.cinemasalademande.com (pour PC et Mac)

www.imineo.com (plus de 13 000 vidéos)

www.fr.viewster.com (certains films sont gratuits)

www.videoavolonte.com (le site propose un catalogue PDF des films disponibles)

Le site MySkreen offre une synthèse de l'offre VoD, en renvoyant vers les éditeurs de contenus et boutiques en ligne.

Les sites spécialisés

Enfin, d'autres sites proposent une offre moins développée, plus spécialisée :

- www.dafilms.com est une plateforme dédiée au cinéma documentaire, issue de la collaboration de 6 festivals européens du film documentaire (dont le FID, à Marseille), qui propose plus de 600 films en VoD ;

- www.dissidenz.com est consacré au cinéma d'auteur et aux arts visuels ;

- www.filmsdocumentaires.com est une association de producteurs, auteurs et éditeurs proposant un portail de vente de films en DVD ou VoD ;

- www.harmattantv.com est le site des vidéos éditées par L'Harmattan, vendues en DVD ou VoD ;

- www.vodeo.tv propose une offre dédiée au documentaire (location ou achat) ; -

www.vodmania.com et www.mouviz.com sont consacrés aux courts métrages ; -

www.africafilms.tv propose uniquement des titres du cinéma africain ;

Achat de DVD par correspondance:

TOUS GENRES

Les sites généralistes

Le marché de la vidéo physique s'étend également à Internet. Les magasins spécialisés proposent aussi leurs boutiques en ligne (Fnac.com, Gibert Joseph). Internet regorge par ailleurs de sites proposant la vente de titres neufs ou d'occasion. Parmi les principaux, on peut citer Amazon, PriceMinister, Cdiscount, Pixmania, Rue du Commerce.

Les sites d'annonces (eBay, Leboncoin) ne sont pas à négliger pour trouver des occasions, des éditions épuisées, des VHS de films non édités en DVD. Chacun des sites propose un moteur de recherche permettant d'interroger le catalogue des titres disponibles à la vente.

Les sites spécialisés

Hors Circuits: <http://www.horscircuits.com/boutique/>

Les éditeurs indépendants, comme les Editions Montparnasse, Potemkine.fr ou Carlotta Films proposent généralement leur boutique en ligne ; la société Wild Side également. Doc Net Films est spécialisé dans la vente de documentaires de création.

Les sites étrangers Sur les sites étrangers peuvent être acquis des titres introuvables sur le territoire français, ou édités dans des versions linguistiques différentes (sous réserve de la compatibilité des zones évoquées plus haut). Voici une liste de quelques sites significatifs :

- le site américain OnVideo, qui recense les sorties en vidéo, les sites de vente et propose des astuces pour trouver un film ;
- YourMovieFinder, qui propose un moteur de recherche très efficace (marchés américain et britannique uniquement) ;
- la société de vente de films Movies Unlimited, qui propose un vaste catalogue et un envoi international ;
- les versions américaines d'Amazon, d'eBay ;
- le site canadien Boite Noire ;
- le site américain de l'organisation à but non-lucratif Facets Multi-Media, qui propose des éditions indépendantes, rares, ou oubliées ;
- Image Entertainment, qui propose un catalogue varié (uniquement sur le territoire américain) ;
- le site sedit.com, qui envoie à l'international les vidéos disponibles sur le marché britannique ;
- YesAsia, qui propose les vidéos du marché asiatique ;
- Le site de l'association suisse Trigon-film, qui travaille à la diffusion des œuvres d'Afrique, Amérique du Sud, Asie et Europe de l'Est.

En DCP (qualité cinéma-pour diffuser en salle de cinéma ou en plein air avec un projecteur numérique) Les films sur support numérique DCP ou argentique 35 mm sont loués directement auprès des ayants droit (distributeur ou producteur). Pour connaître l'ayant-droit d'un film, il est possible de contacter le registre du cinéma et de l'audiovisuel (RCA) au 01 44 34 37 76 ou au 01 44 34 34 90. Cf le catalogue plein air Passeurs d'Images pour consulter une liste de films distribués à tarif préférentiel